

La Croix, 2 octobre 2018



Jean-Pierre Sueur
Sénateur socialiste, signataire
de la tribune de « Témoignage chrétien »
(Photo Patrice Delatouche)

Une pétition en ligne lancée samedi par « Témoignage chrétien », signée notamment par plusieurs parlementaires, religieux et victimes de pédophilie, demande la création d'une commission d'enquête parlementaire pour « faire toute la transparence sur les crimes de pédophilie et leur dissimulation dans l'Église catholique ».

Il ne s'agirait pas de condamner mais de chercher la vérité

Je trouve que cette initiative de mon ami Jean-Pierre Mignard, qui propose de créer une commission d'enquête parlementaire sur les abus sexuels dans l'Église et sur leur dissimulation, est une excellente idée. La pédophilie, en particulier dans l'Église catholique, est incontestablement un grave sujet d'actualité. Or la raison d'être d'une commission parlementaire est précisément de chercher et de dire la vérité sur ce type de sujets. Notre rôle, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, est de veiller à ce que les lois que nous votons soient correctement appliquées.

Or la loi définit les actes pédophiles comme des crimes. Il est donc normal que nous, parlementaires, enquêtions sur les obstacles, les secrets, les dissimulations qui ont mené à ce que des crimes ne soient pas portés devant la justice. Je ne vois pas quel argument constitutionnel pourrait opposer à la création d'une telle commission. Cette dernière ne contreviendrait en rien à la séparation entre l'Église et l'État dans la mesure où elle n'interviendrait pas sur des questions religieuses, qui sont internes à l'Église, mais sur la stricte application de la loi. Une commission d'enquête parlementaire n'est pas un tribunal : les parlementaires ne se substituent jamais à la justice. Nous veillons toujours, comme par exemple lors de la commission d'enquête sur l'affaire Benalla dont je suis le co-rapporteur, à ne pas nous immiscer dans les procédures pénales individuelles. Nous ne posons pas de questions sur des affaires en cours d'instruction. Notre travail en commission n'est pas de condamner, mais de cher-

cher la vérité. Tous les groupes politiques sont alors représentés. L'objet n'est pas de s'opposer politiquement entre nous, comme dans l'hémicycle, mais d'établir les faits de manière objective, pour identifier les manquements graves à la loi et éventuellement faire des propositions pour qu'ils ne se reproduisent pas. Je ne vois vraiment pas pourquoi ce sujet ne pourrait pas faire l'objet d'une telle commission.

Que les autorités catholiques œuvrent pour que ces abus ne se reproduisent pas est bien. Mais cela n'enlève en rien aux parlementaires le rôle de veiller à l'application de la loi.

À moins que les réticences soient une manière de dire : « L'Église doit gérer ces abus en son sein. » Que les autorités catholiques œuvrent pour qu'ils ne se reproduisent pas est bien. Mais cela n'enlève en rien aux parlementaires le rôle de veiller à l'application de la loi. À ce stade cependant, aucune commission n'est créée, et il reviendra à un ou plusieurs groupes politiques d'en suggérer la création s'ils le souhaitent. Si tel est le cas, la première chose à faire sera d'en définir le titre et ainsi l'objet, qui pourrait porter sur la pédophilie au-delà de l'Église.

Recueilli par Mikael Corre